

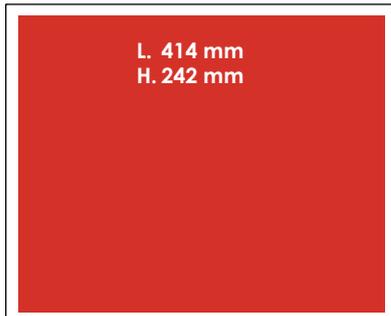
Formats



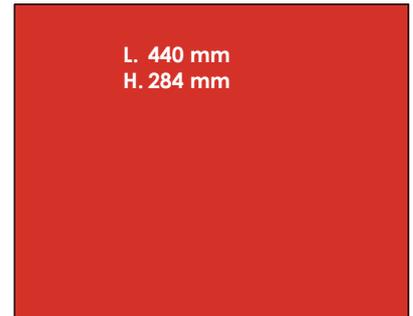
Page* **Format Utile****



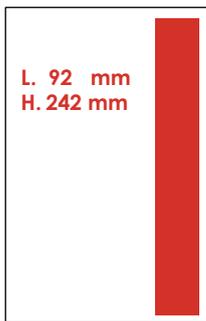
Page **Plein Papier**



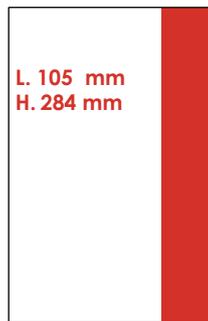
Double Page* **Format Utile****



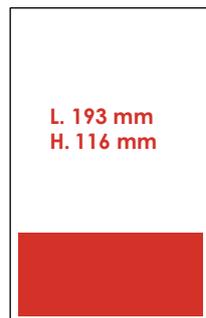
Double Page **Plein Papier**



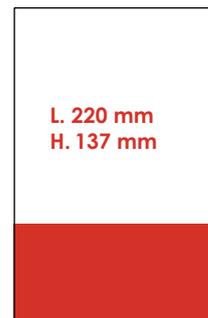
1/2 Page Hauteur
Format Utile**



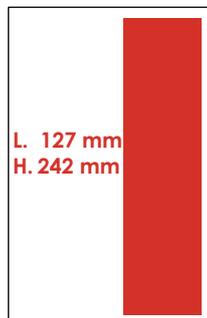
1/2 Page Hauteur
Plein Papier



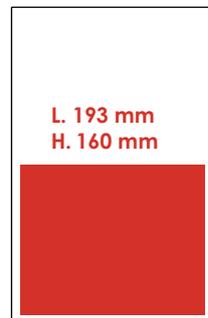
1/2 Page Largeur
Format Utile**



1/2 Page Largeur
Plein Papier



2/3 Hauteur
Format Utile**



2/3 Largeur
Format Utile**

FORMAT DU MAGAZINE (LxH) : 220 x 284 DOS PIQUÉ

CETTE PUBLICATION EST TRAITÉE ENTIÈREMENT EN NUMÉRIQUE

Les doubles pages sont à livrer en 2 fichiers simple page.

Les doubles 1/2 pages largeur sont à livrer en 1 seul fichier.

* Ces formats utiles sont à livrer, montés dans un format plein papier.

** Zone correspondant à la surface utilisée dans une page pour son contenu.



Spécifications techniques

PLEIN PAPIER

Annonce au format + 10 mm de bord tournant contenant : **5 mm de fonds perdus + 5 mm pour les traits de coupe**. Attention, vos textes et partie sensible d'image doivent être en retrait de **10 mm des points de coupe**.

SPÉCIFICITÉS

Ce magazine est en dos piqué.
Si vous avez un texte à cheval sur une double page, écartez vos lettres de **3 mm de chaque côté du pli**.

PUBLIREPORTAGE

La mention obligatoire est PUBLICITÉ en C.14 bold. Soumettre votre création à la régie 4 semaines avant parution.

TEXTE REDIGÉ EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français. En application des lois du 31 décembre 1975 et 4 août 1994 relatives à l'emploi de la langue française.

PUBLICITÉ UTILISANT UN ARGUMENT ÉCOLOGIQUE

Les professionnels (annonceurs, agences, médias, régies) doivent consulter l'ARPP, avant diffusion sur tous les médias de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques, définis comme « toute revendication, indication ou présentation, sous quelque forme que ce soit, utilisée à titre principal ou accessoire, établissant un lien entre les marques, produits services, ou actions d'un annonceur et le respect de l'environnement ».

PUBLICITÉ ALIMENTAIRE

La communication publicitaire en faveur des boissons avec ajouts (sucre, sel, édulcorants...) et des produits alimentaires manufacturés doit contenir une mention à caractère sanitaire. En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur « Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour », « Pour votre santé pratiquez une activité physique régulière », « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé », « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas » Cette information sanitaire devra obligatoirement être complétée par la mention de l'adresse www.mangerbouger.fr

Messages diffusés dans les médias destinés aux enfants : l'annonceur peut adapter les mentions du cadre général en utilisant le tutoiement ou choisir l'une des mentions suivantes : « Pour bien grandir, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour », « Pour être en forme, dépense toi bien », « Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé », « Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée ».

PUBLICITÉ ALCOOL

La communication publicitaire en faveur des boissons alcoolisées doivent en outre être assortie d'un message à caractère sanitaire (« l'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération ») exclusivement à l'horizontale, en caractère gras et d'une couleur distincte du fond de la publicité, de taille minimum égale au centième de la somme hauteur/largeur de l'annonce considérée (adaptation possible pour des raisons de lisibilité liées à la dimension du support), et enfin avec un décalage avec le bord de l'annonce d'au minimum deux fois la hauteur des lettres. Toute opération de parrainage est interdite lorsqu'elle a pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur d'une boisson alcoolisée.

Pour de plus amples informations, consultez les textes de lois dans leur intégralité : le Bureau de Vérification de la Publicité a pour mission d'instaurer une déontologie de la publicité et de veiller à l'éthique de la publicité. Pour de plus amples informations consultez le site :

www.arpp-pub.org

**DÉLAI DE REMISE DU MATÉRIEL :
2 SEMAINES AVANT PARUTION**

DÉLAI DE CONSERVATION : 6 MOIS

**LES DOCUMENTS NON RÉCLAMÉS DANS CES DÉLAIS
SERONT DETRUITS.**

Envoi de vos fichiers : print.magazine@parismatchmedias.com



Spécifications techniques

GÉNÉRAL

- Toute annonce doit nous parvenir en page simple, une page par fichier (pour les doubles, merci de nous faire parvenir une annonce par fichier).
- Ne pas protéger votre fichier par un mot de passe.
- Pour éviter tout problème de restitution, les fichiers doivent être contrôlés et validés selon les normes industrielles ci-dessous, sous la responsabilité de l'agence ou de l'annonceur.
- **Nous n'acceptons pas les PDF Raster.**

ANNONCES À LIVRER AU FORMAT PDF/X-1A

Pour générer un fichier PDF Certifié 1.3 conforme aux normes ISO 15930 préconisées par le Ghent PDF Workgroup :

- Téléchargez : MagazineAds_1v3 (profil de création ".joboptions" pour Adobe Distiller et le profil de certification ".ppp" pour PitStop Professionnal).
- Nous conservons et acceptons les champs XMP des PDF pour les envois dématérialisés en se référant aux critères du Ghent PDF Workgroup normes Version 1.3 en collaboration avec IDEAlliance.
- Le nom du profil de rendu de la sortie (Output Internet) doit être indiqué dans le PDF.

PRÉPRESSE

- Images 300 Dpi en CMJN (sans profil ICC incorporé), pas de DCS.
- 300 % maximum de superposition aux 4 couleurs selon les préconisations ISO 12647.
- Séparer les Bendays en CMJN. Pas de ton direct. Pas de compression.
- Ne pas utiliser les fontes Multiple Master, CID et les options clavier.
- Les textes en réserve ne doivent pas être inférieurs au corps 8, 1/2 gras et sans empattements.
- Les textes et filets doivent avoir une épaisseur minimum de 0,2 mm afin de garantir une bonne reproduction.
- Illustrator : attention aux bugs concernant les transparences et les masques. Les logo en dégradé de forme doivent être aplatis.
- Attention aux dégradés supérieurs à 256 niveaux de couleurs, à convertir en image.
- Attention : Les textes, flashcode et QR code en 4 couleurs peuvent poser problèmes de lisibilité en impression et restent sous la responsabilité de l'agence de création.

ÉPREUVE DE CONTRÔLE

- Epreuve contractuelle issue du fichier avec barre de contrôle MediaWedgeV2 ou ultérieure, sur papier semi mat avec simulation papier.
- Profil de simulation colorimétrique pour les magazines sur papier de **type 1 et 2** : **ISOcoated_v2_300_eci.icc** base de la **FOGRA 39L** conforme aux normes internationales d'impression **ISO 12647**.
- Horodatage, imprimante, Rip, papier et profil de simulation, doivent apparaître sur l'épreuve.
- Dans le cas où nous recevons des fichiers sans épreuves contractuelles, la simulation **FROGRA 39L fera foi** en cas de litige pour les papiers de type 1 et 2.

SOFTPROOFING

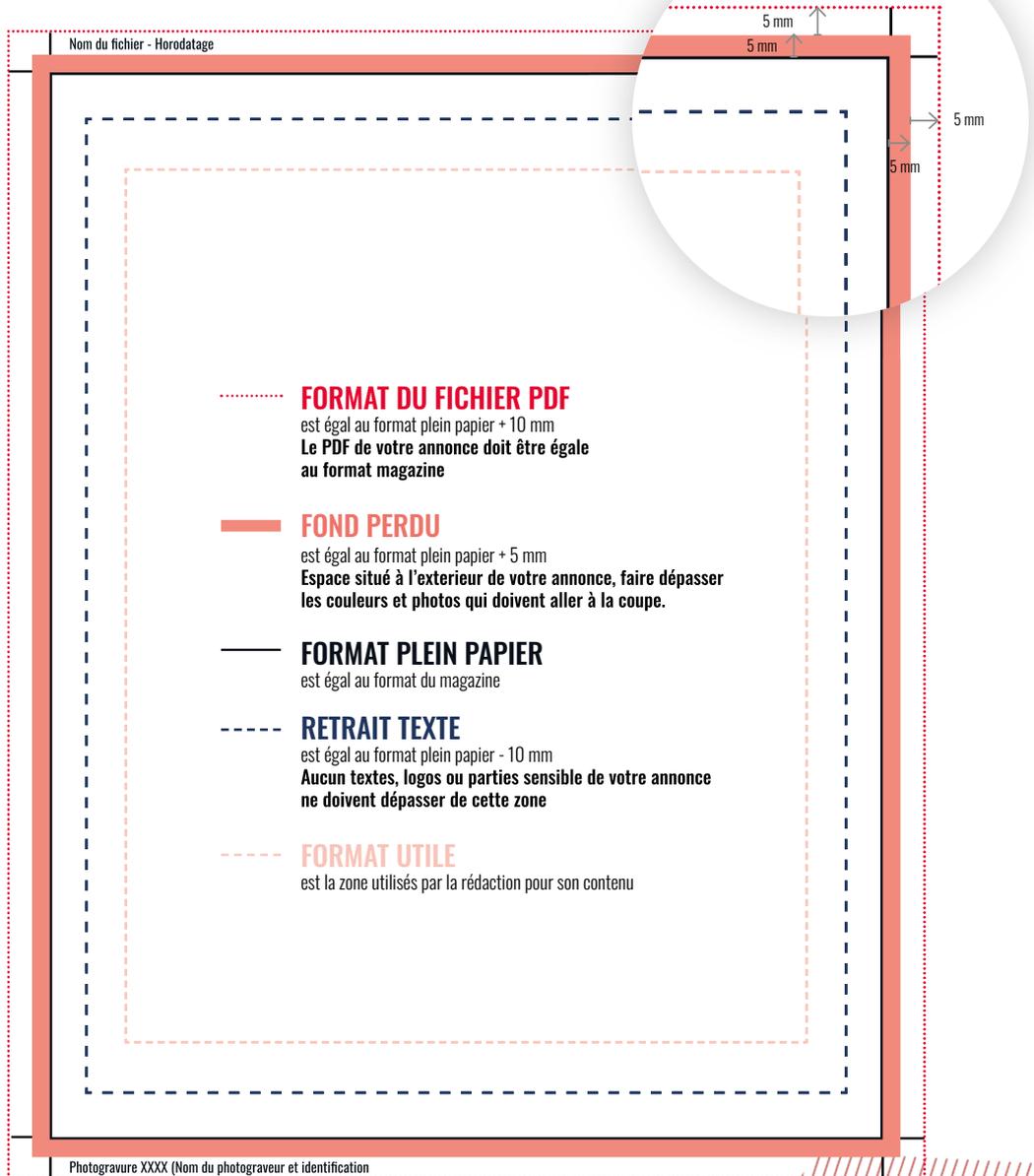
Conformément à la norme ISO12646, nous recommandons les réglages suivants pendant la calibration et visualisation : **luminance à 160cd/m2 en D50 et le gramme à 2,2. Température de couleur à 5000° Kelvin.**

Contact technique

Elisabeth Ferry

Technique - 01 87 39 82 92

eferry@lesechosleparisien.fr



ATTENTION : dans InDesign, dans la boîte de dialogue repères et fonds perdus, merci de décocher tous les repères d'impression sauf traits de coupe et informations sur la page.

